

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 14 avril 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Anaëlle COMBALBERT, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Brigitte DELCASSE, Yannick DUBOUT, Françoise LABOUR, LE BERGER Camille, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : M. Fabien LEMAIRE a donné procuration Mme Brigitte DELCASSE  
M. Gérard ROCHE a donné procuration à Mme Véronique PATERNE  
M. Franck SEGONNE a donné procuration à M. Éric CONTE  
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à M. Joel COMBALBERT

Excusés : - Absents : M. Pierrick THOMAS, Thierry DELBREIL

Mme Brigitte DELCASSE a été élue secrétaire de séance

**Délibération n° 2 : CFU 2025 budget principal**

Monsieur Jean-Pierre AGLAS Adjoint aux finances informe l'assemblée que Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025,

Vu l'état des restes à réaliser,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Financier Unique 2025 du budget principal défini comme suit :

-	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		760 635.41		76 285.21		836 920.62
Opération de l'exercice	2 991 968.15	3 347 596.22	2 708 169.60	2 087 605.83	5 700 137.75	5 435 202.05
<b>TOTAUX</b>	<b>2 991 968.15</b>	<b>4 108 231.63</b>	<b>2 708 169.60</b>	<b>2 163 891.04</b>	<b>5 700 137.75</b>	<b>6 272 122.67</b>
Résultats de clôture		1 116 263.48	544 278.56			571 984.92
Restes à réaliser			54 088.00	637 407.00	54 088.00	637 407.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 991 968.15</b>	<b>4 108 231.63</b>	<b>2 762 257.60</b>	<b>2 801 298.04</b>	<b>5 754 225.75</b>	<b>6 909 529.67</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 116 263.48</b>		<b>39 040.44</b>		<b>1 155 303.92</b>

**AR Prefecture**

082-218200871-20260428-CFUBPPRINCIPAL-BF  
Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal,  
Publié le 06/05/2026

Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique 2025.

Adopte le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Commune de Lafrançaise.



*L'adjoint aux finances,*

**Jean-Pierre ANGLAS**

Ainsi fait et délibéré le 28 avril 2026  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

*La Secrétaire de Séance*

**Brigitte DELCASSE**

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Commune de Lafrançaise 1 place de la république 82130 Lafrançaise - 05 63 26 48 48

